

Québec, le 17 février 2011

OBJET : Pétition relative à l'interdiction de circuler la nuit en véhicule hors route
(VHR)

Madame,
Monsieur,

J'ai pris connaissance de la pétition, dont un extrait a été déposé à l'Assemblée nationale le 24 novembre 2010 par la députée de Lotbinière, madame Sylvie Roy, demandant à l'Assemblée nationale l'abandon du projet de loi visant à interdire la circulation des motoneiges et des quads entre 22 h et 6 h tel que proposé par la Commission des transports de l'environnement.

Le projet de loi n° 121, qui a été adopté par l'Assemblée nationale le 8 décembre 2010, propose un nouvel équilibre adapté aux besoins des régions tout en protégeant la quiétude des riverains, assurant la sécurité des utilisateurs et permettant un développement durable de la pratique de la motoneige et du véhicule tout-terrain. Ce nouvel équilibre représente un compromis nécessaire pour garantir la pérennité de cette industrie importante pour l'ensemble des régions du Québec.

Parmi les mesures du projet de loi visant cet équilibre, il faut mentionner l'interdiction de circuler dans les sentiers entre minuit et 6 h. Les municipalités régionales de comté ont le pouvoir de réglementer pour modifier cette plage horaire. Ainsi, elles pourront adapter la mesure à leurs besoins, évitant une approche « mur à mur ». Cette mesure entrera en vigueur le 1^{er} décembre 2011, ce qui laisse tout le temps nécessaire aux régions de trouver un consensus relativement aux heures de circulation. Par ailleurs, le ministre des Transports a un pouvoir de désaveu si les règlements devaient être déraisonnables.

La mesure relative aux heures de circulation a été recommandée par l'étude socio-acoustique réalisée par l'Université de Montréal et la Firme Soft db. De plus, la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec (FCMQ) et les Associations touristiques régionales associées du Québec (ATRAQ) ont donné leur appui à cette mesure lors des consultations sur le projet de loi.

Cette mesure améliorera de façon significative la sécurité des utilisateurs de VHR et assurera la quiétude et la santé des riverains de sentiers, ce qui contribuera à la pérennité de l'industrie du VHR.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre délégué aux Transports,

A handwritten signature in black ink, reading "Norm MacMillan". The signature is written in a cursive style with a large, sweeping initial "N".

Norman MacMillan